

REPUBLIQUE FRANCAISE
—————
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

—————
Mairie d'AVIGNON
—————

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

—————
Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024
—————

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Martine CLAVEL
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100016e7c-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

32

CULTURE - ARCHIVES : Révision et mise à jour de la grille tarifaire des Archives Municipales.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La dernière mise à jour des tarifs des Archives Municipales d'Avignon date de février 2014, soit plus de 10 ans.

Depuis, les pratiques de travail des usagers et des services culturels ont évolué et les Archives Municipales ont développé une véritable offre de médiation.

Ces évolutions rendent obsolètes ou régulièrement inadaptés les tarifs en vigueur qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour et d'adapter.

Les principaux changements par rapport à la grille tarifaire de février 2014 sont les suivants :

- Révision des **intitulés** pour plus de clarté.
- Instauration d'une **gratuité jusqu'à 20 copies de travail par séance**.
- Instauration d'une **gratuité des copies de travail pour les étudiants** et lycéens sans limite de nombre.
- **Simplification des paliers** de formats pour les numérisations patrimoniales et modification des **seuils de dégressivité pour les numérisations**.
- **Révision légère des tarifs** pour faciliter les rendus de monnaie et tenir compte de l'impératif de « modicité » des tarifs.
- Distinction de **deux types de prestations de recherches payantes pour les professionnels** afin de tenir compte de la différence de temps de travail sur les recherches les plus complexes. Les recherches pour les particuliers demeurent gratuites.
- Exonération du prix de visite guidée et d'atelier pour les **groupes relevant du champ social**.
- Compensation en **instaurant un prix modique de 30 € par groupe jeune public venant d'un établissement hors Avignon** afin d'inciter une répartition plus pertinente des publics entre les ateliers des Archives Départementales de Vaucluse et ceux des Archives Municipales d'Avignon.

Il vous revient de valider la nouvelle grille tarifaire à appliquer pour les Archives Municipales,

telle que figurant en annexe.

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et son article R.311-11,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Vu la délibération n°8 du 11 octobre 2004 relative à l'augmentation des tarifs applicables aux prestations assurées par le service des Archives Municipales,

Vu la décision du 11 février 2014 relative aux tarifs applicables aux prestations assurées par le service des Archives Municipales,

Vu le budget de la Commune,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs des reproductions et fournitures de documents que la direction des Archives Municipales exécute à la demande du public, ainsi que les diverses prestations, détaillées en annexe ;
- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables dès l'adoption de la présente délibération ;
- **APPROUVE** que les recettes des ventes et prestations afférentes seront imputées au budget principal, chapitre 70 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Nathalie GAILLARDET

PARVENU A LA PREFECTURE LE 1 MARS 2024
ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024